



Garde d'enfant en cas de décès

Par **Leslie54**, le **08/04/2009 à 19:55**

Bonjour, je souhaiterais entreprendre des démarches pour qu'au cas où nous décéderions mon mari et moi, nos enfants ne soient pas confiés à nos familles mais à un tiers (parrain, marraine). Est-ce possible et si oui comment faire? Merci

Par **Marion2**, le **08/04/2009 à 20:08**

Bonsoir, Tout dépend si les parrains et marraines font partie de la famille oui, mais dans le cas contraire, c'est impossible. Cordialement.